

Marché et ajustement structurel

Le mariage tumultueux d'un couple célèbre

Alain VALETTE*

INTRODUCTION

De nos jours, quand un ministre africain de l'économie rencontre un autre ministre africain de l'économie, que se racontent-ils ? À coup sûr, des histoires d'ajustement. Et pas n'importe quel ajustement — car de tout temps, les économies se sont ajustées — mais celui qu'il est dorénavant convenu d'appeler « structurel ». L'utilisation de ce qualificatif renvoie alors à un groupe précis d'options et de décisions dans l'ensemble des champs de la politique économique, qui associe actions de court terme pour comprimer la demande interne — c'est le classique volet de stabilisation, dont le Fonds monétaire international s'est fait une spécialité — et actions de long terme sur l'offre et sur les paramètres institutionnels — c'est l'ajustement structurel proprement dit, domaine d'excellence de la Banque mondiale.

Dans l'une et l'autre catégories de mesures, la référence au marché est omniprésente. Cette invocation normative fait appel, tantôt, au sens restreint du concept quand sont mis en avant les bienfaits du système concurrentiel de confrontation directe offre/demande, tantôt à son acception plus globale, quand est avancé l'indispensable retour à une économie libérale d'initiative privée. L'ajustement, notion employée de longue date à propos du rééquilibrage des balances des paiements, prend ainsi un sens supplémentaire de transformation durable des structures de production, les mécanismes du marché étant présentés comme les vecteurs de cette adaptation. En prenant appui

* *Économiste, antenne Orstom, bâtiment CNRS-SUD, Domaine universitaire, 33405 Talence cedex.*

sur le cas du Sénégal, c'est ce couple ajustement structurel/marché que nous nous proposons d'aborder, en deux temps : d'abord en nous intéressant à la démarche logique qui lie les deux termes dans la conception des programmes d'ajustement structurel (PAS), ensuite en faisant le point de ces tentatives d'insertion d'un régime concurrentiel dans quelques domaines de la politique industrielle.

POURQUOI LE MARCHÉ ?

L'inspiration néo-classique des fondements théoriques de l'ajustement structurel n'a plus à être démontrée (L'HÉRITEAU, 1986). S'il en était encore besoin, la simple lecture des rapports du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale dans leurs parties consacrées aux recommandations en serait une manifestation immédiatement palpable par la fréquence de l'usage des notions de « libéralisation », « réallocation des ressources », « prix du marché », « masse monétaire » et autres « avantages comparatifs ». Mais, plus précisément, comment la référence au marché, système de normes, s'insère-t-elle dans le raisonnement ? Dans la rationalité de l'ajustement, on peut dire que le modèle du marché s'impose par une affirmation et par un rejet ou par un endroit et son envers.

L'endroit, c'est le soubassement libéral orthodoxe qui postule (et démontre théoriquement) que la recherche de l'optimalité du fonctionnement d'un système productif implique toujours le respect de deux principes :

— à l'échelon micro-économique, l'individualisme utilitariste. La maximisation des intérêts personnels serait le seul moteur permanent et universel capable de générer progrès et efficacité. Le jeu de l'intérêt personnel et les adaptations spontanées de l'*homo oeconomicus* constitueraient les meilleures garanties de la performance globale. De ce point de vue, les politiques d'ajustement mettent notamment l'accent sur les récompenses de cette rationalité maximisante : pour le travailleur, la rémunération différenciée du travail selon le degré d'efficacité des individus, pour l'entrepreneur, le profit réhabilité dans sa double fonction de sanction du degré de compétitivité d'une organisation et d'incitation à l'acte d'entreprendre ;

— à l'échelon macro-économique, le libéralisme concurrentiel. La confrontation offre/demande est censée déterminer — ou, du moins, influencer positivement — la nature des produits, leurs quantités et leurs prix. Tout en multipliant les raffinements, tels « l'information imparfaite » de Lucas, ou la « double autonomie du marché » de Hayek (MANKIW, 1990), la nouvelle économie libérale attribue

toujours au seul système concurrentiel la capacité d'atteindre un état d'équilibre et d'optimum économiques (performances générales les plus élevées) et sociaux (emploi et répartition des revenus).

Dans cette optique, l'ajustement proposé (*imposé*, diront certains) vise au rétablissement d'une organisation économique où l'égalisation des différentes offres et demandes s'établit sous l'effet de la concurrence et où la recherche de l'intérêt personnel est le vecteur de l'efficacité collective : c'est la définition même d'une économie de marché. Partant d'une situation donnée où la réalité s'écarte de ces axiomes, les conséquences opérationnelles sont évidentes : toute politique économique doit libérer l'initiative individuelle et faire en sorte que les conditions de la production et de l'échange s'approchent d'un état de concurrence. « S'approchent » est le mot exact, car il serait erroné de faire des concepteurs de ces programmes des doctrinaires ultra-libéraux incapables de distanciation par rapport au modèle. Les politiques d'ajustement structurel sont suffisamment critiquables dans bien de leurs aspects, pour qu'il ne soit pas nécessaire de forcer le trait. Recherche de « pressions concurrentielles » et de « flexibilités » seraient, par exemple, certainement des expressions plus conformes à la réalité des objectifs des politiques d'ajustement structurel que « concurrence parfaite » et « allocation optimale des facteurs ».

Mais, dans le cas de l'Afrique, la référence au marché peut également être interprétée comme un envers, une antithèse : l'ajustement structurel, c'est l'échec de l'État. C'est donc également en s'opposant — à l'État africain, version années soixante, soixante-dix — que les tenants de l'ajustement structurel prônent un rééquilibrage en faveur du marché. Que lui est-il reproché, à cet État ? Trois griefs principaux :

- d'abord d'être trop grand, trop coûteux, peu efficace, de se mêler, mal, de tout. Ensemble de critiques évoquant aussi bien les lourdes administrations centrales que les tentaculaires secteurs parapublics et que l'on peut synthétiser par la formule : trop d'État (DENG, 1991) ;
- ensuite, et c'est rédhibitoire au regard d'une approche concurrentielle, d'avoir introduit des distorsions dans la formation des prix et dans l'allocation des ressources, réglementant à tort et à travers, subventionnant par-ci, protégeant par-là, au gré des conjonctures et des influences. Il n'y a plus de règles du jeu, ou des règles occultes et fluctuantes. Il faut revenir à une « vérité » des prix et à une transparence des transactions. Le marché en est la modalité incontournable ;
- enfin — et, curieusement, cette critique est peu relevée par les observateurs bien que parfaitement claire et présente dans de nombreux documents de la BANQUE MONDIALE (1989) —, d'être conduit

par des gouvernements parasitaires. Obscurantisme bureaucratique, arbitraire, recherche de rentes, manque de démocratie qui bloque l'expression des énergies locales, voilà quelques autres formes de l'échec de l'État africain auxquelles une thérapeutique par le marché est censée remédier.

Le modèle du marché dans l'ajustement structurel africain repose donc simultanément sur une base théorique, globale, quasiment anhistorique, et sur une analyse datée, circonstanciée de la question pérenne des fonctions de l'État et de ses rapports au marché. C'est probablement par l'intégration de cette seconde dimension que l'ajustement version Afrique subsaharienne possède un corpus doctrinal spécifique (sous-entendu par rapport aux versions latino-américaines des années soixante-dix ou européennes de l'Est des années quatre-vingt-dix). C'est parce que cet ajustement n'est plus conçu comme une simple et vaste opération de déflation des agrégats monétaires, que l'on a pu dire que Fonds monétaire international et Banque mondiale ont « récupéré l'argument structurel » (ASSIDON, 1992 : 79) qui fondait la critique centrale des néo-structuralistes latino-américains par exemple. Dans les politiques d'ajustement structurel africaines, stabilisation financière et transformations structurelles sont (théoriquement du moins, comme on le verra plus loin) des leviers complémentaires, interactifs de correction des rigidités de l'offre et des imperfections du marché. La levée de ces obstacles de structure passe alors par deux vecteurs : la transformation des règles — ce seront celles du marché et non plus celles de l'interventionnisme tous azimuts et du patrimonialisme — et la réhabilitation d'institutions médiatrices, au premier rang desquelles l'État, dont le champ d'action et les responsabilités, certes amputés, n'en demeurent pas moins essentiels.

De cet argumentaire qui tient pour partie de la profession de foi, pour partie du diagnostic empirique, découle un ensemble de mesures communes à toutes les politiques d'ajustement structurel du monde, abondamment décrites et commentées (QUARCOO, 1990). Toutes ne relèvent pas de la problématique de l'échange marchand *stricto sensu*, en particulier les aspects d'ajustement par la demande qui s'appuient sur la pression fiscale, l'encadrement du crédit et la compression de la masse monétaire. L'empreinte du marché est beaucoup plus évidente dans les inévitables volets de l'ajustement par l'offre que sont la réhabilitation du secteur productif privé, le désarmement douanier, le développement des exportations sur la base des avantages comparatifs et la déréglementation des prix internes.

Mais, des intentions affichées aux réalités vécues, le fossé est large.

LE MYTHE ET LES RÉALITÉS

La question de l'évaluation des politiques d'ajustement structurel en Afrique reste ouverte, aussi bien du point de vue méthodologique qu'en terme de résultats (VERLAETEN, 1991). Les décalages dans le temps et la grande diversité des situations nationales face à une impulsion qui embrasse la quasi-totalité des compartiments de la politique économique conduisent à des appréciations nuancées. Les évaluations comparatives *ex post* du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale sont elles-mêmes très mitigées (KHAN, 1990). Cependant, si l'on se cantonne aux pays de la zone franc, trois tendances semblent largement partagées après quelques années d'application des politiques d'ajustement structurel (LEENHARDT, 1991) ; premièrement, dans le domaine des finances publiques, une diminution réelle des déficits budgétaires ; deuxièmement, pour les balances des paiements, une amélioration fréquente des soldes courants, même si cette amélioration est parfois très conjoncturelle et doit souvent plus à une baisse des importations qu'à une hausse des exportations ; troisièmement, un échec patent — stagnation ou recul — en matière de taux de croissance. Or, c'est bien dans ce domaine de la reprise des variables d'activité (production, investissement) que le recours aux mécanismes du marché était censé porter fondamentalement ses fruits.

Les causes de ce revers général sur les valeurs de croissance sont multiples, à la fois externes, comme la baisse des cours des matières premières ou l'attraction des capitaux étrangers pour d'autres zones, et internes, telles la faiblesse chronique de l'épargne ou la contraction de la demande (THOMAS, 1989). La contrainte externe est notamment amplifiée, durant la dernière moitié des années quatre-vingt — c'est-à-dire en pleine période d'ajustement généralisé — par la conjonction très récessive d'une montée de la dette totale (stabilisée depuis aux alentours de 140 milliards de dollars pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne), d'un repli de nombreuses sociétés européennes (répulsion de l'Afrique ou attrait vers d'autres pays), de la dégradation des marchés européens, notamment à l'Est, et d'une détérioration des termes de l'échange. Il faut ainsi garder en mémoire que de 1985 à 1990, c'est-à-dire en pleine phase d'ajustement interne, l'indice des cours mondiaux des principaux produits d'exportation des pays africains, hors pétrole, est à peu près divisé par deux (CCCE, 1991) !

Il s'agit là d'explications indubitables, importantes, mais cependant non suffisantes. En effet, si l'on revient à la recherche de facteurs directement liés à cette idée nodale du marché comme stratégie de sortie de crise, deux autres types d'explications doivent être avancés. En premier lieu, cette réintroduction des impulsions attachées au

marché a davantage relevé de l'instillation, du goutte-à-goutte que de la bourrasque libérale annoncée. Autrement dit, on n'a probablement pas tant ajusté que ça. Par certains côtés, c'est peut-être dommage car on ne saura finalement jamais ce qu'aurait donné une véritable révolution concurrentielle ! En second lieu, dans les quelques domaines où la régulation par le marché a vraiment été poussée, sa non-pertinence est vite devenue évidente. On donnera quelques exemples de cette double résistance, inspirés de la situation sénégalaise, mais très certainement extrapolables à d'autres pays.

Une désétatisation tronquée

Il serait injurieux de parler de facticité à ces milliers d'agents qui ont été licenciés pour cause d'ajustement structurel. Encore que, si les salariés des entreprises parapubliques ont été effectivement nombreux à perdre leur emploi, ce « dégraissage » doit être très relativisé pour les fonctions publiques centrales ; et ce, aussi bien quant à l'ampleur du mouvement (en retenant, non les chiffres affichés dans les « conditionnalités » initiales, mais le nombre de départs réels. Par exemple, environ 4 000 au Sénégal sur un total de plus de 60 000 agents.) que dans ses modalités : libre choix, primes de départ, plans d'accompagnement, etc. (BERG, 1990).

Mais ce qui est évoqué ici par *désétatisation*, c'est moins cette réduction des effectifs et des masses salariales que l'amputation prédite des fonctions régulatrices de l'État et le bouleversement promis de l'environnement institutionnel. En la matière, force est de reconnaître que l'interventionnisme ne s'est jamais aussi bien porté que depuis la mise en place des politiques d'ajustement structurel. Si des privatisations d'entreprises ont bien eu lieu, pour le reste, dans le domaine réglementaire, c'est plutôt la pléthore que le régime sec.

Certes, mettre en œuvre une nouvelle politique nécessite la production de nombreux textes. Ceux-ci sont-ils alors plus libéraux ? Incontestablement oui, mais le plus souvent sans rupture, en prenant bien garde de ne pas toucher à l'essentiel. Casser le monopole d'une caisse de stabilisation ou libéraliser les intrants agricoles ne sont-ils pas des preuves d'un revirement significatif ? Non, quand la caisse en question en était arrivée à être incapable de jouer son rôle originel de soutien (ou de ponction) ou quand, parallèlement à la suppression des subventions aux engrais, sont maintenus des prix administrés pour bien des produits. La « vérité des prix » reste largement un principe incantatoire, notamment quand le système en place est source de recettes pour le Trésor public. Par exemple, au Sénégal, les ponctions opérées par l'État par le système de commercialisation du riz et du pétrole importés peuvent représenter jusqu'à 15 % des recettes

budgétaires. La pratique n'a en soi rien d'exceptionnel (qu'il suffise de rappeler l'extraordinaire assiette fiscale que représente en France le litre d'essence, dont le prix final est composé à 80 % de taxes). Ces écarts à la règle ne sont que la traduction de la primauté des impératifs de stabilisation sur les réformes de fond quand les questions de trésorerie budgétaire sont à ce point brûlantes.

Dans le domaine de la politique industrielle, les exemples abondent ; oui, on baisse la protection des industries nationales, mais pas trop tout de même et en mettant en place des *mercuriales* ou des *minima* de perception à l'effet inverse. Oui, on modifie le code du travail pour permettre le renouvellement des contrats à durée déterminée, mais pas pour toucher au salaire minimal ou au rôle de l'inspection du travail. Oui, on amende le code des investissements pour introduire une dégressivité dans le temps, mais pas pour mettre en question les exonérations, etc. Effet secondaire non négligeable de ce tourbillon de réformes : les opérateurs économiques ne savent plus où donner de la tête (les services administratifs non plus, du reste), d'où un climat d'incertitude très préjudiciable à l'investissement.

Hormis le domaine de la privatisation — et encore, avec des modulations notables : importante en Côte-d'Ivoire, très limitée au Sénégal —, la fameuse logique du marché a beaucoup plus alimenté les débats qu'elle n'a imprégné la nouvelle donne institutionnelle. En réalité, les politiques d'ajustement structurel ont donné lieu à quelques points de fixation — cession au capital privé étranger de tel monopole public ou baisse des prix producteurs de quelques produits d'exportation sensibles sous la contrainte d'une chute des cours qui doit bien peu à l'ajustement — qui ont réussi le paradoxe d'accaparer l'attention et les mécontentements sans avoir donné lieu à des modifications « structurelles », c'est-à-dire profondes et définitives, du mode de gestion de l'économie. Sans doute le secteur public a-t-il vu se réduire son emprise en tant que producteur, mais très peu ses fonctions interventionnistes et régulatrices.

Le marché et ses défauts

À ce premier élément de scepticisme sur la prégnance de la rationalité concurrentielle, s'en ajoute un second : « le marché, ça ne marche pas ! » Il ne s'agit plus cette fois d'ambiguïtés qui tiennent au caractère velléitaire de la transition institutionnelle, mais du constat que d'importants dysfonctionnements se font jour dans les mécanismes du contrôle marchand. Trois domaines illustrent bien ces dérèglements par rapport aux résultats attendus : le mythe de l'entrepreneur privé, les dés pipés de l'avantage comparatif et l'utopie de la régulation par les prix.

L'allégorie de l'entrepreneur

L'ajustement structurel est censé briser le carcan qui freine l'émergence de l'entreprise privée. L'initiative individuelle a pu parfois être effectivement débridée grâce à certaines déréglementations. Mais pas toujours dans la direction souhaitée. La catégorie d'opérateurs qui a trouvé son oxygène dans les premières décisions de libéralisation n'a qu'un lointain rapport avec le vertueux entrepreneur schumpétérien puisqu'il s'agit essentiellement de commerçants, petits ou grands, nationaux ou étrangers, plus portés sur les « coups » que sur l'accumulation productive. La libéralisation du commerce intérieur (par exemple, la suppression des monopoles des offices publics pour les produits agricoles) et extérieur (abandon des contingentements et des licences d'importateurs) a eu des effets autrement plus immédiats que les larges panoplies de mesures de promotion industrielle. Effets rapides mais également néfastes lorsque est recréé le face-à-face paysan/collecteur-banquier ou quand les industries locales doivent affronter des importations aussi irraisonnées que subites de produits manufacturés de toutes provenances.

Pourquoi le marché ne permet-il pas de vaincre aussi rapidement la rareté des entrepreneurs dans la sphère productive ? Parce que les éléments apportés par la logique concurrentielle sont, à court terme, d'ordre matériel et technique, mais laissent dans l'ombre les facteurs socioculturels. Or, on sait depuis Weber que le problème de l'expansion du capitalisme libéral n'est pas celui de la disponibilité du capital, mais celui du développement de « l'esprit du capitalisme ». Tant que le profit est plus résidu que moteur, que l'intérêt recherché est plus social que financier, que la motivation pour des gains de subsistance prime le réinvestissement, les mesures de libéralisation risquent de continuer à susciter plus de vocations de mercantis que d'industriels. Cette lenteur objective des sociétés africaines à assimiler de façon dominante (les quelques *success stories* toujours avancées en pareil cas ne valent que par leur marginalité) valeurs et ressorts d'un capitalisme entrepreneurial productiviste devrait être une invite à la redécouverte du relativisme culturel des facteurs de la performance économique. L'étude des conditions d'application des politiques d'ajustement structurel donne des arguments aux pourfendeurs des pratiques, sinon de la pensée, développementalistes lorsqu'elles font ainsi l'impasse sur les particularismes sociaux. Sans aller jusqu'à une contestation radicale de la notion de développement, voire son refus parce que produit d'un imaginaire occidental impérialiste (LATOUCHE, 1986), comment ne pas aborder les référentiels culturels sociétaux quand on aborde, par exemple, la lancinante question des performances divergentes des pays asiatiques et africains ? Des auteurs, pourtant parmi les moins suspects de fatalisme anti-africain, y voient avant

tout un « problème de société » : ici paradigme d'une création de richesses de tout temps intérieure à la société, là attitude fondamentalement rentière et quémandeuse vis-à-vis de l'extérieur (GIRI, 1993).

Il est devenu de mauvais ton d'invoquer ce type d'obstacles, soit que, argument ancien (GODELIER, 1966), cette opposition entre rationalité concurrentielle à l'occidentale et logiques sociales aurait une connotation ethnocentrique, voire impérialiste, soit que, arguments plus récents (GRÉGOIRE, 1990 ; LABAZÉE, 1990), des travaux aient démontré la parfaite aptitude des grands commerçants sahéliens à maximiser leurs marges finales, en gérant au mieux leurs charges « extra-économiques » dans une logique très managériale. La démonstration de l'efficacité de ces modes d'organisation est convaincante et on peut même parler de « modèles opérationnels » (DE BANDT, 1989) avec tous les attributs du concept : rationalités internes, savoir-faire maîtrisés, normes d'auto-régulation. Il n'en demeure pas moins que leurs limites sont fondamentales. En particulier, quelle que soit la bienveillance avec laquelle ces modèles endogènes sont aujourd'hui regardés (le secteur dit informel urbain en est un), leur intérêt est obéré d'une triple incapacité rédhitoire, à savoir :

- l'incapacité de ces modèles à amorcer des processus cumulatifs d'accumulation dans les secteurs productifs ;
- leur incapacité à générer les « ressources collectives minimales pour créer et entretenir les conditions générales de fonctionnement du système » (DE BANDT, 1989 : 30) ;
- leur incapacité à créer de véritables innovations, sinon de façon très marginale.

Les mesures très techniques des politiques d'ajustement structurel sont loin d'avoir sérieusement touché ces paramètres essentiels.

Les dés pipés de l'avantage comparatif

À propos du principe des avantages comparatifs, il faut rendre justice à la Banque mondiale, qui n'a jamais balayé l'argument de la protection des industries naissantes (MEIER, 1989) et les taux de protection finalement atteints restent à des niveaux très substantiels (jamais moins de 40 % quand produits mondiaux et nationaux sont en compétition). Au nom de la recherche d'une meilleure efficacité de l'industrie nationale, le désarmement douanier n'en reste pas moins un des piliers des politiques d'ajustement structurel et le respect des avantages comparatifs un objectif. Deux difficultés surgissent alors.

Premièrement, cette déprotection douanière est trop systématique à plusieurs titres ; d'abord, pour chaque pays, elle est très peu sélective

dans l'éventail des produits et elle s'applique sans discernement, ce qui est la négation de toute politique industrielle réaliste. Si il est souvent question de « créneaux » dans la littérature de la Banque mondiale, on n'en voit guère la concrétisation dans les nouveaux systèmes douaniers nationaux. Ensuite, la déprotection peut pénaliser de nombreuses entreprises qui travaillent pour le marché domestique mais potentiellement ou déjà exportatrices pour une part de leur activité. Se manifeste là une contradiction entre l'objectif de promotion des exportations et l'affaiblissement de la position de firmes susceptibles de participer à cet effort. Enfin, ce désarmement douanier est appliqué simultanément dans tous les pays sous ajustement structurel, et l'on sait s'ils sont nombreux ! Il y a une néfaste incongruité à prôner une spécificité (qui découle du principe des avantages comparatifs sur la base de coûts de production différentiels) à autant de pays en même temps, alors que ces « spécificités » risquent d'être bien souvent les mêmes pour lesdits pays (voir le rôle de la Banque mondiale dans l'émergence des cacaoyères asiatiques face à celles d'Afrique centrale).

Un second ordre de difficultés tient au caractère totalement artificiel de nombreux prix mondiaux. Il n'est pas besoin de s'étendre sur les innombrables subventions que les pays riches accordent à leurs produits agricoles jetés sur le marché mondial, ni sur les pratiques de *dumping* des pays asiatiques pour leurs produits manufacturés, ni sur l'enchevêtrement des réglementations que le Gatt a bien du mal à réduire. Un simple exemple : les conserveries de poissons sénégalaises, déjà bien attaquées par leurs concurrentes thaïlandaises, viennent de faire les frais de la lutte contre... la drogue ! Non que l'on ait trouvé quelque cocaïne dans leurs boîtes, mais tout simplement parce que la Communauté économique européenne, en encourageant la diversification agricole entreprise par certains pays latino-américains pour lutter contre la culture du coca, a décidé d'exempter de taxes leurs conserves de poissons. Si les prix externes sont de nature aussi aléatoire, la référence à un quelconque avantage comparatif devient, à son tour, de plus en plus provisoire et donc totalement arbitraire.

L'utopie de la régulation par les prix

Sur le plan intérieur, les tentatives de régulation par les prix se heurtent également à des rigidités structurelles que les ajustements du même nom ont été incapables de lever. Ces résistances fortes concernent aussi bien les marchés des produits que ceux des facteurs.

L'échange interne de nombreux produits manufacturés nationaux est caractérisé par l'autonomisation en matière de prix, c'est-à-dire par des modes de fixation qui résultent de calculs internes, en fonction

d'une structure donnée de coûts. Cette autonomisation est la résultante de deux traits qui s'additionnent : la protection vis-à-vis de la concurrence extérieure évoquée plus haut et qui perdure bien au-delà des années de démarrage, et la fréquence des situations d'oligopole, voire de monopole. Les politiques d'ajustement structurel s'attaquent à la première, mais ne peuvent pas grand-chose contre la seconde. En régime de concurrence monopolistique ou oligopolistique, il est bien connu que les prix font preuve d'une grande résistance à la baisse et qu'à une lutte par les prix se substitue une lutte par la différenciation du produit : marques, services... C'est bien ce type de stratégie d'adaptation qui est constaté au Sénégal : un effet de cliquet pousse les entreprises à entreprendre bien d'autres modalités de réaction avant d'envisager une baisse de leurs prix unitaires (VALETTE, 1991).

Un phénomène du même ordre s'applique aux prix du facteur travail. Pourquoi les entreprises du secteur moderne ne baissent-elles pas la rémunération du travail face à une offre quasi illimitée ? Affirmer que la réglementation du travail ne le permet pas — maintien du salaire minimal et des conventions collectives — est une réponse de premier degré et incomplète. L'explication fondamentale n'est pas d'ordre réglementaire, elle est politique et économique. Politique car, même s'ils représentent moins du tiers ou du quart de la population active urbaine (10 % et moins de la population active totale), les salariés des secteurs publics et privés constituent un groupe social stratégique que tout pouvoir central doit se ménager. Économique, car les employeurs savent bien, même si c'est de façon empirique, la validité de la notion de salaire d'efficience, en dessous duquel la démobilitation ou, au contraire, la contestation induisent plus d'effets négatifs que de gains de productivité. De fait, malgré les blocages de salaire officiels, on constate bien une progression des salaires individuels réels, par un processus de déconnexion des rémunérations par rapport aux salaires de base des grilles formelles. Par exemple, dans le secteur industriel sénégalais, la part du « salaire de convention » dans le salaire réel moyen de la catégorie « ouvriers » est passée de 90 % à 70 % de 1981 à 1990, primes et sursalaires venant compenser le blocage réglementaire du premier.

Mauvaises allocations des ressources, rentes, déséquilibres insupportables sur le long terme, autant de réalités incontestables de la plupart des économies africaines. Que ces déviations et ces errements nécessitent des mesures radicales est non moins douteux. Il n'en demeure pas moins difficile de souscrire au dogmatisme néo-libéral qui sous-tend les programmes de réformes proposés par le Fonds monétaire international et par la Banque mondiale, regroupés dans les politiques d'ajustement structurel. La logique de l'ajustement structurel, dans son objectif de recherche des conditions d'une

croissance durable pour les économies africaines, mise sur la concurrence et l'initiative privée. Le marché n'est pas une mécanique abstraite, indépendante des valeurs et des pratiques d'une société. À l'épreuve des faits, ses automatismes supposés se heurtent à des contraintes sociales et à des rigidités économiques structurelles plus fortes que prévues (en Afrique subsaharienne comme en Europe de l'Est). Pour « pousser », le marché a besoin d'un terreau, mélange, encore à construire et chaque fois particulier, de règles nouvelles et d'institutions basées sur la durée, la clarté, l'acceptation par tous les acteurs.

Le projet ultime d'une politique économique ne devrait pas être la compétition, mais la croissance partagée qui assure l'emploi. Le libéralisme normatif mis en œuvre dans les politiques d'ajustement structurel n'a pas encore fait pas la preuve qu'il est le meilleur véhicule de cette ambition. « L'Afrique doit rechercher les modèles qui lui conviennent. » L'auteur de cette citation pleine de justesse ? La BANQUE MONDIALE (1989 : 229) bien sûr !

BIBLIOGRAPHIE

- ASSIDON (E.), 1992. — *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte, 124 p.
- BANDT (J. DE), 1989. — *Un modèle industriel alternatif pour l'Afrique subsaharienne : quelques pistes de réflexion, Notes et Études*, n° 30, Paris, Caisse centrale de coopération économique, 31 p.
- BANQUE MONDIALE, 1989. — *L'Afrique subsaharienne : De la crise à une croissance durable*, Washington, 346 p.
- BERG ASSOCIATES, 1990. — *Adjustment Postponed : Economic Policy Reform in Sénégal in the 1980s*, Dakar, Usaid, 253 p.
- CCCE (Caisse centrale de coopération économique), 1991. — *Conjoncture des États d'Afrique et de l'océan Indien*, Paris, CCCE, 106 p.
- DENG (L.), KOSTNER (M.) et YOUNG (C.) [éd.], 1991. — *Democratization and Structural Adjustment in Africa in the 1990s*. African Studies Program, University of Wisconsin, Madison, 218 p.
- GIRI (J.), 1993. — Afrique-Asie : des évolutions divergentes. Pourquoi ?, *Futuribles*, n° 172, janv. 1993.
- GODELIER (M.), 1969. — *Rationalité et irrationalité en économie*, Paris, Maspéro, 2 t., 126-213 p.
- GRÉGOIRE (P.), 1986. — *Les Alhazai de Maradi, histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*. Paris, Orstom, coll. Travaux et Documents, n° 187, 228 p.
- KHAN (M. S.), 1990. — The Macroeconomics Effects of Fund-supported Adjustment Programs, *IMF Staff Papers*, vol. XXXVII, n° 2, juin : 195-232.
- L'HÉRITEAU (M.-F.), 1986. — *Le Fonds monétaire international et les pays du Tiers Monde*, Paris, Puf, 277 p.

- LABAZÉE (P.), 1990. — La gestion de l'entreprise africaine : réflexions sur les fonctions sociales d'un mythe techniciste, *Revue Tiers Monde*, Puf, t. XXX, n° 117 : 833-852.
- LATOUCHE (S.), 1986. — *Faut-il refuser le développement ?*, Paris, Puf, coll. Économie en liberté, 216 p.
- LEENHART (B.), L'HÉRITEAU (M.-F.) et NANA TANKE (C.), 1991. — *Une décennie d'ajustement en Afrique. Performances comparées de 28 pays africains, 1980 - 1989, Notes et Études*, n° 43, Paris, Caisse centrale de coopération économique (CCCE), 41 p. + annexes.
- MANKIW (N. G.), 1990. — A quick Refresher Course in Macro-economics, *Journal of Economic Literature*, déc., Les grandes voies de recherche en macro-économie depuis 1970 [reprise], *Problèmes Économiques*, n° 2243, oct. 1991.
- MEIER (M.), STEEL (W. F.) [éd.], 1989. — *Industrial Adjustment in Sub-Saharan Africa*, World Bank, Oxford University Press, 293 p.
- QUARCOO (P. K.), 1990. — Structural Adjustment Programmes in Sub-Saharan Africa : Evolution of Approaches, *African Development Review*, vol II, n° 2, Banque africaine de développement : 1-26.
- THOMAS (V.) et CHHIBBER (A.), 1989. — Les réformes dans le cadre de l'ajustement : un bilan, *Finances et Développement*, vol. XXVI, n° 1 : 28-31.
- VALETTE (A.), 1991. — Enjeux et réalités d'une politique publique : la NPI sénégalaise, comm. colloque CEAN-Ifan : *État et société au Sénégal : crises et dynamiques sociales*, Bordeaux, 22-24 oct. 1991, 18 p., à paraître in *L'année Africaine*, 1992, Pédone-CNRS, 1993.
- VERLAETEN (M.-P.), 1991. — *Programme d'ajustement structurel : contenu, instruments de mesure et d'analyse*, Paris, GIS DIAL, 60 p.